

Copé (LR) visé par une enquête pour son utilisation des véhicules municipaux de Meaux

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION AVEC AFP

28 novembre 2024



Jean-François Copé (photo ci-dessus, en réunion d'urgence du directoire du parti de droite Les Républicains en juin à Paris) est visé par une enquête sur son utilisation potentiellement frauduleuse de véhicules municipaux à des fins dépassant ses fonctions de maire de Meaux (Seine-et-Marne), a indiqué ce jeudi 28 novembre à l'AFP le parquet de Paris, confirmant une information du Monde.

Dans un rapport d'avril 2022, la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France avait pointé du doigt une utilisation excessive et possiblement indue de véhicules municipaux par celui qui dirige depuis 1995 et presque sans interruption la cité de Bossuet.

L'association Anticor avait signalé les faits à la justice, et le parquet de Paris a confirmé avoir ouvert une enquête en juin 2024, confiée à la Brigade de répression de la corruption et de la fraude fiscale (BRCF).

Dans le détail, la CRC avait notamment considéré que Jean-François Copé avait bénéficié jusqu'en 2022 d'un véhicule de service et de deux chauffeurs pour des trajets quotidiens Meaux - Paris 16e, son lieu de résidence, sans autorisation du conseil municipal.

« Un élu se doit d'être exemplaire [...]. Personne n'est au-dessus des lois »

André Moukhine-Fortier, chefs de file de l'opposition municipale

La CRC estimait par ailleurs que durant toutes ces années, l'utilisation du véhicule avait dépassé le strict cadre de trajets professionnels liés à ses fonctions d'élu et que Monsieur Copé n'a pas « fait la démonstration que ces trajets, importants et répétés », pour un coût pour la ville de 126 000 euros annuels entre 2018 et 2020, « étaient strictement justifiés par l'exercice de son mandat ».

La CRC se demandait ainsi si certains déplacements n'étaient pas plutôt réalisés pour des émissions parisiennes de politique nationale ou pour les fonctions d'avocat de Monsieur Copé.

Sollicité par l'AFP, l'ex-patron de la droite française a redit, comme à la CRC, qu'il « *ignorait* » la nécessité d'une délibération entre 2016 et 2022 pour pouvoir bénéficier d'un véhicule de fonction, erreur « *immédiatement* » corrigée « *dès* » qu'il en a « *été informé* ».

Sur la régularité de l'utilisation des moyens municipaux, « *les choses sont parfaitement claires* » selon Jean-François Copé, qui souligne que le véhicule et les chauffeurs ont été réservés « *strictement* » à son « *activité de maire* ».

« *Anticor a pour principale activité de saisir la justice contre les élus. Le parquet est dans le sien* (son rôle, NDLR) : il vérifie le bien-fondé d'accusations. Dans ce dossier, tout est transparent, à commencer par moi, et donc, j'attends sereinement le déroulement de cette vérification », a ajouté l'ex-ministre du Budget.

« *Un élu se doit d'être exemplaire [...]. Personne n'est au-dessus des lois* », a commenté sur Facebook l'un des chefs de file de l'opposition municipale, André Moukhine-Fortier, revendiquant de se rendre « *à pied, tout simplement* », à la mairie.